

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Communauté de Communes  
Sud Luberon**

**Séance du 28 avril 2026**

Date de convocation : 20 avril 2026  
Date d'affichage : 20 avril 2026

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 41  
Nombre de voix exprimées : 41

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

**Présents :**

M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. Thierry BENOIT, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, Mme Géraldine COUTON, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, Mme Marie-Joelle GUEGUENIAT, Mme Martine KOSTRZEWA, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LEBOUC, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN CURNIER, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, Mme Michèle REYNIER, M. Gregory RISBOURG, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène THERY PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL

**Procurations :**

M. François-Xavier GUISSPENGLER à M. Jean-François LOVISOLO, M. Marc JAUBERT à M. Jean-Marc BRABANT, M. Christophe MAZZOTTI à M. Adrien VOGEL

**Absents et excusés :**

Aucun

*M. Alain FERETTI est nommé secrétaire de séance*

**Délibération n° 2026-020**  
**Désignation des délégués de la Communauté de Communes Sud Luberon au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon**

**Rapporteur** : M. Jean-François LOVISOLO

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-33 et L. 5721-2 ;

**Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 333-1 et suivants ainsi que R. 333-1 et suivants ;

**Vu** la délibération n° 2017-054 du 4 juillet 2017 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Sud Luberon au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2018 portant approbation et modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Sud Luberon ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon,

**Considérant ce qui suit :**

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon est un syndicat mixte ouvert chargé notamment des missions d'aménagement, de protection et de gestion des parcs naturels régionaux.

Conformément aux statuts du syndicat, la Communauté de Communes Sud Luberon est représentée au sein de son comité syndical par un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant.

Le choix des délégués peut porter sur des conseillers communautaires ou sur des conseillers municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

S'agissant d'un syndicat mixte ouvert et en l'absence de dispositions statutaires spécifiques relatives aux modalités de désignation, il appartient au conseil communautaire de procéder librement à la désignation de ses représentants.

Il convient dès lors de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant appelés à représenter la Communauté de Communes Sud Luberon au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon.

**Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :**

- **De recourir**, à l'unanimité, au vote à main levée pour la désignation des délégués de la Communauté de Communes Sud Luberon au Syndicat Durance Luberon, en application de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales ;
- **De désigner** le délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes Sud Luberon au comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon suivant :

| Commune    | Délégué titulaire         |
|------------|---------------------------|
| VILLELAURE | Caroline ROZENCWAIG-BLANC |

- **De désigner** le délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire, suivant :

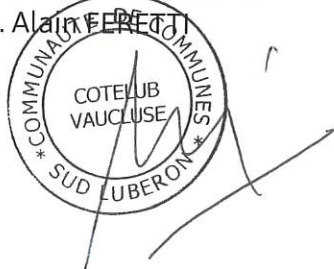
| Commune | Délégué titulaire |
|---------|-------------------|
| CUCURON | Michèle REYNIER   |

- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le secrétaire de séance

M. Alain PERETTI



Le président  
M. Jean-François LOVISOLO

